

Dossier de presse



Conseil Communautaire du 16 décembre 2011



LE
Grand
NARBONNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ARGELIERS
ARMISSAN
BAGES
BIZANET
BIZE-MINERVOIS
COURSAN
CUXAC-D'AUDE
FLEURY-D'AUDE
GINESTAS
GRUISSAN
MARCORIGNAN
MIREPEÏSSET
MONTREDON-CORBIERES
MOUSSAN
NARBONNE
NÉVIAN
OUVEILLAN
PEYRIAC-DE-MER
PORT-LA -NOUVELLE
POUZOLS-MINERVOIS
RAÏSSAC-D'AUDE
SAINT-MARCEL-SUR-AUDE
SAINT-NAZAIRE D'AUDE
SAINTE-VALIÈRE
SALLÈLES-D'AUDE
SALLES D'AUDE
VENTENAC-EN-MINERVOIS
VILLEDAIGNE
VINASSAN



Sommaire

Préambule

1. Extension du territoire
2. Economie, emploi, insertion, enseignement supérieur, formation : les projets se concrétisent
3. Ressources Humaines
4. Finances
5. Politique sociale de l'habitat
6. Eau et assainissement
7. Équipements sportifs

En Préambule

La fin d'année 2011 est marquée par un événement d'importance pour Le Grand Narbonne. Ce sont en effet, 8 nouvelles communes fédérées autour du projet d'agglomération « Voir Grand », qui vont rejoindre notre communauté d'agglomération, portant à près de 120 000, le nombre d'habitants du territoire et à 37, ses communes membres.

Une extension préparée de longue date par les élus et les services du Grand Narbonne. Aussi, certains rapports liés aux effectifs transférés ainsi qu'aux services publics appliqués à ce futur périmètre seront examinés lors du dernier conseil communautaire de l'année.

Car il s'agit bien pour Le Grand Narbonne de relever un nouveau défi. Ce nouveau périmètre permet au Grand Narbonne de s'affirmer comme une communauté d'agglomération majeure du Languedoc-Roussillon et s'inscrit parfaitement dans le Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire initié par la région. Les élus du Grand Narbonne auront désormais à conjuguer tous les atouts d'un territoire d'un point de vue économique, touristique et pourront faire bénéficier l'ensemble de ses habitants, d'un savoir-faire certain en matière de service public.

Aménagement du territoire, habitat social, transports publics, environnement, eau & assainissement, mais aussi accès à la culture et aux loisirs, Le Grand Narbonne envisage le développement de son territoire de façon harmonieuse et solidaire selon les fondements du projet d'agglomération « Voir Grand ».



1. Une nouvelle extension du territoire

Après la commune de Port-la-Nouvelle en 2011, c'est au tour de Caves, Feuilla, La Palme, Leucate, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Sigean, Treilles de souhaiter adhérer au Grand Narbonne. La commune de Fitou ayant émis le souhait de rejoindre la communauté de communes de Salanques Méditerranée.

Dans le cas d'un avis favorable de la préfecture de l'Aude suite à la réunion de la Commission départementale de Coopération intercommunale, ces adhésions auront pour conséquence la dissolution de la Communauté de Communes de Corbières en Méditerranée et le transfert de ses agents.

Ressources Humaines : des effectifs renforcés

Les effectifs du Grand Narbonne comprennent actuellement 341 agents : agents titulaires, non titulaires, titulaires non permanents et contrats aidés.

79 agents de la Communauté de Communes de Corbières en Méditerranée, dont 60 issus de la filière technique et 19 de la filière administrative, devraient rejoindre les effectifs du Grand Narbonne.

Transports

Les communes de la Communauté de communes de Corbières en Méditerranée bénéficient de deux types de gestion de transport.

- Les liaisons entre les villages de la communauté (Actibus et Publicbus) qui sont gérées par la CCCM. Il s'agit des transports à la demande répondant à une offre de transport de basse saison.
- Les liaisons vers Narbonne qui sont gérées dans le cadre de délégations de services publics par le Conseil Général.

A compter du 1er janvier 2012, Le Grand Narbonne reprend la gestion des Transports à la demande.

Transports à la demande

En effet, la CCCM avait mis en place un service de Transport à la demande qui arrive à échéance au 31 décembre 2011. Dans le souci de maintenir ce service dès le 1er janvier 2012, Le Grand Narbonne a lancé une consultation sur un modèle identique.

La tarification proposée sera de 1 € le trajet et de 7 € les 10 trajets, une tarification identique à celle appliquée sur l'ensemble du territoire du Grand Narbonne.

2. Économie, emploi, insertion et formation, enseignement supérieur les projets se concrétisent

Objectif 1 du Projet d'Agglomération « Voir Grand » : insuffler une nouvelle dynamique à l'économie et à l'emploi.

Le développement économique est la première des compétences obligatoires du Grand Narbonne, et un objectif prioritaire du projet d'agglomération, «VOIR GRAND ».

En misant sur une stratégie de marketing territorial, qui s'appuie notamment sur une filière porteuse en terme d'innovation, Le Grand Narbonne affiche sa volonté de redevenir un espace géostratégique au sud de la France grâce à son ambition affichée.

Et reconquérir la place que le territoire a perdue, entre couloir de Toulouse et arc méditerranéen. Une place de choix au cœur du quadrilatère Agde, Béziers, Port-la-Nouvelle, Lézignan et des enjeux économiques définis par la Région dans son Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire (SRADDT).

C'est un pari que Le Grand Narbonne est en passe de réussir à travers sa politique ambitieuse, qu'il s'agisse d'accompagner les entreprises désireuses de s'installer sur le territoire, de la création ou de l'extension de zones d'activités économiques, de la construction de son projet phare, le pôle tertiaire à l'entrée du quartier Saint Jean – Saint Pierre, des axes de développement qu'elle définit pour booster le secteur de la croissance et de l'emploi, des investissements apportés à l'enseignement supérieur et à la formation ... ou bien encore des partenariats que la collectivité noue avec les réseaux professionnels.

ÉCONOMIE PORTUAIRE

Relancer la plateforme portuaire de Port-la-Nouvelle pour une hausse exponentielle de l'emploi : une ambition partagée à travers la convention de partenariat et accord de co-financement avec la Région L-R, le Département de l'Aude et Le Grand Narbonne

Situé au cœur de l'Arc Méditerranéen, à mi-chemin entre Marseille et Barcelone, la position géographique de Port la Nouvelle place le port comme un débouché naturel des régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, et du centre de la France. Tous les élus s'entendent pour affirmer que le port de Port la Nouvelle a un rôle essentiel à jouer dans le développement de l'économie du territoire audois et régional.

D'une part, la plate-forme portuaire est en effet un catalyseur de projets et de pôles économiques : l'amélioration de la compétitivité à l'export des entreprises passe par une connexion à des réseaux d'échanges internationaux. La proximité d'un port polyvalent, disposant d'infrastructures adaptées et d'équipements spécialisés selon les types de trafics, est un atout fort.

D'autre part, les investissements publics déjà réalisés constituent un levier important d'incitation aux investissements privés. Des entreprises locales et de grands groupes investissent dans des silos, des hangars, des entrepôts...

Cette dynamique économique, créée par l'implantation et la consolidation d'activités sur et autour de la plateforme portuaire, a des effets sur la totalité du bassin d'emplois : un investissement de 200 M d'€ représente l'équivalent de 2 000 emplois (1 emploi pour 100 000 €).

La région LR, depuis le 1^{ER} janvier 2007, est devenue propriétaire des installations portuaires du port de Port-la-Nouvelle, et en a délégué la gestion pour une durée de 5 ans, à la CCIT de Narbonne, Lézignan-Corbières, Port-la-Nouvelle.

Le port est le 3^{ème} port français de la côte méditerranéenne, le 2^{ème} pour l'importation des produits pétroliers (9^{ème} de France) et le 1^{er} port méditerranéen pour l'exportation des céréales.

A ce jour, alors que tous les ports voient leurs trafics stagner, voire diminuer en période de crise internationale, le port de Port La Nouvelle a traité en 2010 un volume de marchandises **en progression de + 8,81%**.

Toutefois, ces performances peuvent être encore améliorées, au regard des capacités nautiques du port actuel. Ses atouts, incontestables, offrent de véritables perspectives de développement en termes de gains de parts de marchés : disponibilités de terre-pleins encore importantes, (grâce notamment à l'acquisition par la Région de 77 ha appartenant aux Salins du Midi), configuration actuelle qui permettrait de construire un nouvel avant-port capable d'accueillir des navires d'un plus grand tonnage, pouvant aller jusqu'à 200 m de long ; enfin amélioration de l'embranchement ferroviaire en connexion directe sur le réseau national afin d'assurer un transport massifié en pré et post acheminement.



C'est dans ce contexte que la Région LR, avec le Département de l'Aude et Le Grand Narbonne prévoient de formaliser leur partenariat pour que le port de Port la Nouvelle demeure le levier économique pour l'ensemble du département audois et de la région.

Des efforts conséquents sont envisagés, afin que le port puisse améliorer son niveau de trafic, et conserve son rôle de « booster » économique local. Au travers un programme d'investissements évalué à 200 M€ qui vise à réaliser les aménagements nécessaires à l'adaptation de la plateforme à un meilleur gabarit nautique et à sa modernisation.

L'objectif à court terme étant d'accroître l'attractivité du port et des retombées économiques qui en découlent.

Cette politique répond à plusieurs enjeux essentiels : restructurer le territoire économique, proposer à des investisseurs nationaux et internationaux des lieux d'accueil adaptés et performants qu'ils attendent pour leur installation, leur donner une lisibilité dans la durée des engagements politiques, promouvoir des réalisations exemplaires qui serviront de référence aux zones d'activités proposées en région.

Les élus communautaires, lors de ce dernier conseil communautaire, seront donc amenés à voter pour formaliser ce partenariat qui accélérera la réalisation du programme d'investissement.

Le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisés sera placé sous la maîtrise d'ouvrage de la Région, via un comité de pilotage et un comité technique créés à cet effet.

La partie publique des investissements d'un montant de 200 M€ est répartie sur 6 ans, financée à 70% par le Conseil Régional, à 15 % par le Conseil Général et à 15 % par Le Grand Narbonne.

Ce projet d'extension consiste bien à répondre aux attentes des futurs opérateurs portuaires au travers de la construction de nouvelles installations, à terre comme en mer. Il correspond tout à fait aux standards actuels des ports modernes autorisant Port la Nouvelle à rivaliser avec les grands ports méditerranéens.

Le chantier à venir en bref

- **Infrastructures maritimes** : création d'un nouveau bassin situé au nord de la passe d'entrée actuelle, délimité par deux digues qui seront à créer, pour accueillir des navires de 200 mètres, avec un tirant d'eau de 11,60m.

- **Infrastructures terrestres** : aménagement des terre-pleins en liaison directe avec le nouveau port pour la plateforme nord et les anciens terrains des salins (77 hectares) afin de constituer une zone logistico-portuaire.

- **Dessertes terrestres** : la réflexion d'aménagement sur la zone portuaire comprend aussi le traitement des flux et des circulations, pour sécuriser l'accès au port et éviter les conflits d'usage.

- **Travaux de modernisation pour les équipements** :

- pour l'activité commerce : aménagements de terre-pleins pour le stockage, réalisation d'un nouveau poste de stationnement de la drague, réhabilitation du poste D2, réfection de la digue sud, sécurisation du quai est II ...

- pour l'activité pêche : création de nouveaux appontements pour les petits métiers, construction de 5 ateliers de mareyage et aménagement d'équipements spécifiques aux petits métiers

- pour la plaisance : création de 80 anneaux supplémentaires.

ZONES D'ACTIVITÉS

Zone d'activités Montredon-Névian, de nouvelles acquisitions foncières

Entre autres champs de missions, Le Grand Narbonne remplit un rôle d'aménageur économique, ce qui amène la collectivité à intervenir tant sur la requalification des zones d'activités existantes que dans la création de nouvelles. Ainsi, la zone de Montredon-Névian et ses 115 ha de terrain. Avec l'assistance de la SAFER, Le Grand Narbonne vient d'engager les démarches pour s'assurer de la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation de la création d'une nouvelle zone d'activités située sur les communes de Névian et Montredon. **Priorité est donnée aux terrains destinés à l'implantation du Pôle Santé porté par la société Médipôle Sud Santé.**

Le 24 juin dernier, le conseil communautaire avait acté une première tranche d'acquisitions d'une superficie de près de 34 ha, située sur la commune de Montredon.

Le conseil communautaire, au vendredi 16 décembre, entérinera le choix de **la collectivité de se porter acquéreur de deux parcelles supplémentaires de plus de 9 ha auprès d'un particulier sur un montant qui s'élève à 46 900 € pour permettre l'installation de Médipôle.** De nouvelles acquisitions nécessaires à la construction du nouvel établissement de soins et ses annexes.

Pour mémoire, les zones d'activités du Grand Narbonne

- Plus d'une vingtaine de zones d'activités économiques réparties du l'ensemble du territoire (7 zones artisanales, 5 zones commerciales, 2 zones industrielles, 9 zones multi-activités, 1 zone agricole, 1 zone portuaire)
- Plus de 600 ha de zones
- Plus de 500 ha de zones en projet

A propos de Médipôle...

Médipôle sud santé est né de la volonté de regrouper des cliniques privées de Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO), Hospitalisation à Domicile (HAD) et Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) implantées dans le Sud de la France. Depuis sa création en 2006 par Marcel HERMANN, le Groupe a su s'imposer comme un acteur de santé important. L'objectif étant de poursuivre son développement dans le Grand Sud afin de doubler ses activités et son chiffre d'affaires dans les quatre à cinq prochaines années.

Médipôle vient ainsi de faire l'acquisition de deux établissements dans le Gard, et d'un troisième en Avignon, portant le CA de l'exercice en cours à 220 M€. 35 M€ vont également prochainement être investis à Narbonne afin de réunir ses deux établissements actuels.

Source : [Flash-Infos](#) (10 mars 2011)

« Une nouvelle zone d'activités économiques de 115 ha pour le territoire »



Un nouvel élan pour l'économie locale : le Parc Méditerranéen de l'Innovation

Le Parc Méditerranéen de l'Innovation est un site unique qui allie recherche, enseignement supérieur et accompagnement des entreprises sur la zone de la Coupe à Narbonne. Sur plus de 9 hectares, il offre l'environnement propice à l'émergence et au développement des entreprises innovantes des filières environnementales, vini-viticoles et agroalimentaires.

Inauguré en mai 2010, la création du Parc Méditerranéen de l'Innovation marque une farouche volonté des élus communautaires, de mettre l'excellence scientifique, la valorisation de l'innovation et de la recherche au service du développement économique local.

Un « pari de l'innovation » qui donne d'ores et déjà des résultats

A ce jour, un peu plus d'un an après son inauguration, l'Hôtel-pépinière d'entreprises innovantes **INNOVEUM**, une des composantes-moteur du Parc, remplit près de 70 % de ses locaux. Quatre entreprises innovantes occupent la structure.

Soutenir les entreprises hébergées à INNOVEUM

A INNOVEUM, les porteurs de projets et créateurs d'entreprises innovantes peuvent être hébergés et bénéficier de l'accompagnement de l'équipe de consultants et chargés de mission durant quatre ans.

Quels sont les projets qui peuvent bénéficier d'un accompagnement d'INNOVEUM ?

- Projets liés à la filière environnement (traitement des effluents, élimination, valorisation et recyclage des déchets générés par les activités économiques, optimisation de la chaîne de production pour diminuer les déchets et économiser de l'énergie et les énergies renouvelables.
- Projets innovants qu'ils soient technologiques, de services ou d'usages.

INNOVEUM, hôtel-pépinière au service des entreprises innovantes

C'est dans le cadre d'une délégation de service public que les missions de promotion, animation, gestion de la pépinière et accompagnement des entreprises hébergées ont été confiées à un groupe composé du cabinet INTERFACES, d'IT-E, une filiale de l'INRA, la CCI de Narbonne et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Pour soutenir l'accompagnement et le développement des entreprises innovantes, c'est Le Grand Narbonne qui contribue pour partie au financement de la rémunération du groupement, au moyen d'une aide financière dont le montant s'est élevé pour la première année à 146 000 euros (de septembre 2010 à septembre 2011) et estimé à 180 000 euros pour la seconde année (septembre 2011 à septembre 2012).

Le Grand Narbonne sollicitera auprès du Conseil Régional, dans le cadre du Programme Pacte accompagnement et de l'Europe inscrit dans le programme du FSE (Programme d'accompagnement global des créateurs) une aide afin de contribuer le seul financement du Grand Narbonne.



FEDER

Un projet économique et social d'envergure pour le territoire : une structure-support pour booster l'économie et aider à la création d'emplois

Installée dans les anciens locaux de France Telecom, avenue Pompidor à Narbonne, **le futur pôle tertiaire** occupera une situation stratégique en lien avec la zone urbaine sensible de St Jean - St Pierre et le dispositif de rénovation urbaine ANRU. Un enjeu de taille, à la fois économique, social et urbain, autour d'un équipement structurant dédié à la création d'entreprises, à l'emploi, à l'insertion et à la formation.

Ce projet porté par Le Grand Narbonne est en voie de constituer un projet phare au niveau européen. Un signe de reconnaissance fort, pour un territoire dont l'économie reste le principal générateur de valeur et de partage.

Retour sur le projet :

Le Grand Narbonne et la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée ont souhaité s'associer au travers d'un **Projet Urbain Intégré** (PUI) commun, ambitieux et exemplaire, qui s'est concrétisé lors d'un comité de pilotage en Sous-préfecture de Béziers en décembre 2010. Ce projet mobilise des crédits européens FEDER dédiés au développement urbain.

Le Comité régional de programmation d'avril 2011 a validé le cofinancement de **1 720 000 €** de fonds Européens FEDER à ce projet, sur une enveloppe globale de 2,2 M€ réservée au Grand Narbonne.

Un chef de projet dédié à l'animation du Projet Urbain Intégré

Les deux collectivités territoriales, afin de mener à bien ce projet, ont choisi de s'associer pour la conduite, l'animation et la coordination du projet FEDER en recrutant **un chef de projet à temps partagé entre les deux collectivités territoriales, par le biais d'une convention de mise à disposition, à compter du 1^{er} janvier 2009, pour une durée de 3 ans.**

Cette convention sera soumise au vote des élus communautaires pour renouvellement sur une période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Qu'est-ce qu'un PUI (Projet Urbain Intégré) ?

L'Union européenne soutient les projets urbains intégrés, dans le cadre de sa politique de cohésion. L'objectif des projets urbains intégrés est de renforcer la cohésion urbaine des zones fragiles ou en rupture. Les PUI prennent en compte tous les aspects du développement territorial : l'économie, le social et l'environnement. Les PUI ne financent pas directement des opérations lourdes de destruction / reconstruction de logements ou de développement, mais favorisent la réintégration des quartiers en difficulté dans la ville et l'inclusion sociale des habitants, en cohérence avec le développement global de l'aire urbaine.

Dix-neuf régions, 15 régions métropolitaines et 4 DOM, ont initié des démarches spécifiques de développement urbain intégré dans le cadre actuel de la politique de cohésion. Elles ont abouti à l'identification de 61 projets urbains intégrés en France métropolitaine et 4 volets urbains dans les DOM. Au total, près de 400 M d'euros FEDER ont été réservés aux PUI et 135 M d'euros FEDER au volet urbain dans les DOM.

En Languedoc-Roussillon, 3 projets ont été retenus : ceux de Montpellier Agglomération, de Nîmes Métropole-Grand Alès et enfin Le Grand Narbonne – Communauté d'Agglomération Béziers.



INSERTION

Promouvoir l'emploi et favoriser l'insertion: Le Grand Narbonne se mobilise et met place une clause d'insertion dans les Marchés pu- blics de la collectivité

Le Grand Narbonne, dans le cadre des objectifs de la politique de la ville, et dans le respect du code des marchés publics, s'engage à ce que la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Ainsi, en application de l'article 14 du code des marchés publics, **Le Grand Narbonne fixera dans le cahier des charges de certains marchés publics choisis en fonction de leur objet, de leur durée, de leur montant ou de leur localisation, des conditions d'exécution qui permettront de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion.**

Cette clause d'insertion devrait favoriser le rapprochement entre les structures d'insertion et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion. Et répondre au besoin de main d'œuvre des entreprises connaissant dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

Dans le prolongement de cette démarche, Le Grand Narbonne prendra en compte la possibilité désormais offerte par l'article 53 du code des marchés publics, d'utiliser parmi les critères d'attribution d'un marché, les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté.

D'autre part, Le Grand Narbonne proposera dans le cadre de l'article 30 du code des marchés publics, des marchés de services de qualification et d'insertion professionnelles réalisés sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi, destinés aux personnes rencontrant des difficultés graves d'accès ou de maintien à l'emploi. Ces prestations seront effectuées dans le cadre d'activités d'utilité sociale.

Afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi de personnes handicapées, Le Grand Narbonne pourra réserver certains marchés ou certains lots d'un marché aux entreprises adaptées ou aux établissements et services d'aide par le travail.

Enfin, Le Grand Narbonne veillera à l'application des autres articles du code des marchés publics (10, 27, 48II, 60, 65 et 67) favorables aux sociétés coopératives, aux artisans et aux petites et moyennes entreprises.

Le Grand Narbonne se propose d'établir un niveau d'exigence minimal en fixant à 5% le nombre d'heures minimum à réserver pour des personnes en difficultés d'insertion, dans les marchés publics retenus pour mettre en œuvre la clause d'insertion, selon les règles établies par le Code des Marchés Publics.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Enrichir l'offre de formations sur le territoire et conforter le positionnement du Grand Narbonne en matière d'enseignement supérieur

Parce que la volonté politique des élus du Grand Narbonne s'inscrit dans une stratégie d'avenir, des moyens financiers importants sont injectés dans la formation supérieure, faisant face ainsi au désengagement de l'Etat dans ce secteur.

Cet engagement se traduit d'abord dans la création de bâtiments universitaires, afin d'améliorer la vie des étudiants et les conditions de travail des enseignants. Ainsi de l'actuel IUT Génie chimique Génie des procédés, inauguré en décembre 2009 sur le Parc Méditerranéen de l'Innovation : 2,8 millions d'euros financés par Le Grand Narbonne. Ou des nouveaux locaux de **l'Institut Universitaire Professionnalisé (IUP) de Droit de l'urbanisme et de l'immobilier livrable dès 2013.**

Cet équipement viendra compléter l'offre de formations universitaires de l'actuelle Faculté de Droit, à proximité immédiate de l'actuel pôle universitaire et du Parc des Sports, avenue Pierre de Coubertin à Narbonne. L'IUP disposera de 1300 m², comprenant 2 amphithéâtres, des salles de cours, d'informatique, de travail et les bureaux administratifs. Ce nouvel équipement permettra d'accueillir à terme 260 étudiants et préfigure d'ores et déjà le visage du nouveau campus universitaire, en plein cœur de Narbonne.

Le projet suit son cours : le conseil communautaire délibérera ce vendredi 16 décembre sur **l'acquisition du terrain d'assiette qui appartient actuellement à la commune de Narbonne, d'une superficie de 1242 m² au prix de 118 000 €.**

TOURISME

Complexe hôtelier au Moulin du Gua : un acte concret pour développer une offre d'hébergements sur le créneau des 4 étoiles,

La ville de Narbonne veut attirer un tourisme haut de gamme avec la construction d'un nouvel hôtel 4 étoiles au moulin du Gua. Le projet de la résidence de luxe baptisée l'Ile du Gua suit son cours. 55 suites, un restaurant haut de gamme et 3 salles de séminaires devraient voir le jour d'ici à deux ans. De quoi pallier le manque d'établissements 4 étoiles dans la cité audoise.

L'intervention du service eau & assainissement

D'ores et déjà, Le Grand Narbonne a été sollicité par la commune de Narbonne pour étendre les réseaux d'assainissement d'eaux usées et la distribution d'eau potable. La viabilisation de cette parcelle sera réalisée à partir de la rue de l'Aude. C'est Le Grand Narbonne qui assurera la maîtrise d'ouvrage afin de préparer la construction du futur complexe.



3. Ressources Humaines

Objectif 10 du projet d'agglomération « accroître l'efficacité des services au public »

Les avancées sociales

Depuis 2009, la collectivité s'est engagée dans une réelle politique des ressources humaines, qui se traduit par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que par la lutte contre la précarité du personnel et par l'harmonisation des règles de gestion RH. Pour répondre à ces objectifs, de nombreux axes d'amélioration ont été proposés, débattus et adoptés.

Fruits d'un dialogue social constant, de notables avancées sociales ont eu lieu avec l'adoption d'un régime indemnitaire, l'harmonisation des droits à congés, la mise en place d'un plan de formation, et tout récemment le développement d'une politique de prévention et de sécurité.

Mise en place d'une participation pour la complémentaire santé du personnel.

Compte tenu de l'actuel contexte économique particulièrement difficile tant pour les agents que pour les mutuelles santé, Le Grand Narbonne et les organisations syndicales ont initié une réflexion sur la **mise en place d'une participation employeur pour la complémentaire santé pour 2012.**

Une réflexion rendue possible suite à la loi de modernisation de la Fonction Publique qui permet aux collectivités territoriales de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents et de prévoir une participation. Un récent décret (8 novembre 2011), précise les modalités d'application de cette participation.

Le Grand Narbonne propose aujourd'hui de mettre en place une participation pour la complémentaire santé du personnel selon la procédure de labellisation prévue par les textes afin de laisser aux agents le libre choix de leur prestataire et de faire bénéficier le plus grand nombre du dispositif.

Qui seront les bénéficiaires ?

- les agents fonctionnaires, titulaires ou stagiaires
- les agents non titulaires de droit public ou privé recrutés sur un emploi permanent avec 1 an d'ancienneté
- les enfants de l'agent jusqu'à leur 18 ans, lorsqu'ils sont couverts par l'agent lui-même.

Les conditions d'attribution de la participation

- Il sera nécessaire d'attester être couvert pour le risque santé par un règlement labellisé par l'Autorité de contrôle prudentiel après publication au Journal Officiel

Privilégier les agents aux plus faibles revenus

4 niveaux de participation du Grand Narbonne sont fixés pour privilégier les agents aux plus faibles revenus.

Ils varient de 30 à 10 € par mois.

Une majoration de 5 € nets par mois est accordée par enfant dans la limite de 2 enfants.

Le montant de la participation totale octroyée ne pourra dépasser les 50 %.

La mise en oeuvre de la participation sera effective lors de la 1ère publication de la liste des prestataires labellisés puis à chaque mise à jour.

Revalorisation du contrat collectif maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Les agents du Grand Narbonne bénéficient d'un **contrat collectif négocié par la collectivité** pour la garantie maintien de salaire en cas de maladie ou d'invalidité. La MNT, compte tenu de l'allongement progressif de la durée d'activité des agents suite à la loi du 9/11/2010 sur la réforme des retraites et de l'augmentation significative des arrêts de travail au niveau national a décidé de revaloriser le taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2012 de 0.08%. Suite à l'avis favorable du CHS, il est prévu de maintenir le contrat collectif aux conditions suivantes :

- taux de cotisation fixé à 1.56 % au lieu de 1.48 %
- une participation de l'employeur stable à 25 %

Le régime indemnitaire étendu à la filière animation

En 2009, Le Grand Narbonne a instauré de nouveaux critères d'attribution du régime indemnitaire.

Il est proposé lors de ce Conseil Communautaire, compte tenu du développement de la collectivité, d'intégrer les agents relevant de la filière animation dans ce dispositif.

Le régime indemnitaire est réparti selon les 4 niveaux d'emplois de la filière animation.

Continuité du service public : Mise en place d'une indemnité d'astreinte et d'intervention

Jusqu'à présent, seuls les agents issus de la filière technique pouvaient bénéficier d'une indemnité d'astreinte, telle que prévue par le décret n°2003-363 du 15 avril 2003.

Il est proposé de permettre aux agents relevant des autres filières de bénéficier d'une indemnité d'astreinte et d'une indemnité d'intervention ou à défaut d'un repos compensateur.

En effet, dans le cadre de l'organisation d'une astreinte d'encadrement permettant d'assurer une continuité de service en dehors des horaires habituels de travail en semaine ainsi que pendant le week-end, un agent (catégorie A ou B) assurant les fonctions de Directeur, Chef de Service ou Adjoint sera identifié chaque semaine, tout au long de l'année, pour assurer l'interface de la collectivité via un numéro de téléphone unique et pour répondre aux problèmes rencontrés, nécessitant une prise en charge immédiate.

Le Grand Narbonne renforce ses services

L'évolution du Grand Narbonne liée en partie aux extensions de son périmètre a des conséquences sur son organisation et la composition de ses effectifs.

Amphoralis

Suite à la modification de l'intérêt communautaire le 17 novembre dernier, le musée Amphoralis est transféré à la Communauté d'Agglomération.

7 agents de la filière administrative et culturelle rejoignent Le Grand Narbonne.

Des recrutements pour soutenir l'accroissement d'activité du Grand Narbonne.

Pour faire face à la nouvelle extension du territoire et au développement des services de la collectivité, des recrutements sont prévus dans divers services (juridique, informatique, économie, eau et assainissement...) dès le 1er trimestre 2012 :

- un poste de juriste
- un poste d'administrateur réseau
- un poste de comptable
- un poste de technicien eau & assainissement
- un poste de chargé de mission filières innovantes
- un poste de mécanicien

Avec le transfert envisagé des 79 agents de la Communauté de Communes de Corbières en Méditerranée, ce sont près de 400 agents qui auront pour mission d'assurer le service public aux 120 000 habitants du territoire.



4. Finances

Contrat d'agglomération 2011 entre le Conseil Général de l'Aude et Le Grand Narbonne : 750 000 €

Pour la 9^{ème} année consécutive, le Département de l'Aude a proposé à la Communauté d'Agglomération de s'intégrer dans une démarche de développement territorial et de contractualiser son aide financière sur un certain nombre d'actions et de thématiques retenues par Le Grand Narbonne.

Ces actions entrent dans la stratégie d'aménagement et de développement partagée par les deux collectivités.

Pour 2011, le Conseil Général de l'Aude apportera un soutien financier de 750 000 €.

Projets à maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération :

- **Économie** : acquisition et aménagement du bâtiment de l'ancienne Direction Opérationnelle des Telecom
Coût : 7 745 200 €

Le Département apporte une aide financière de 275 000 €, correspondant à la 1^{ère} tranche d'une intervention globale de 1M€

- **Ressource eau - protection et sécurisation** : remplacement des branchements plomb à l'échelle du territoire

Coût global : 1 200 000 €

Participation du Département : 240 000 €, soit 20 %

- **Programme assainissement** : réhabilitation de la station d'épuration de Coursan

Coût global : 550 000 €

Participation du département 110 000 € soit 20 %.

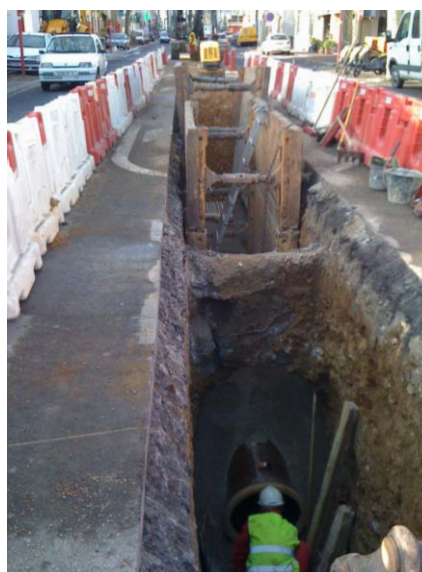
Autres maîtrises d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage partagées :

- Logements sociaux : programme 2011 de réhabilitation des logements sociaux de l'OPH du Grand Narbonne :

Coût global : 1 300 000 €

Participation du département : 100 000 €, intervention forfaitaire

- Festival Charles Trénet de la ville de Narbonne :
Participation du département de 25 000 €.



Décisions modificatives n° 2

Depuis 2009, Le Grand Narbonne a adopté le principe du budget unique, composé d'un budget principal et de budgets annexes, pour plus de transparence et de sincérité.

Ces budgets peuvent faire l'objet de décisions modificatives. Le Conseil Communautaire du 16 décembre examine les 2^{èmes} décisions modificatives pour l'année 2011, il s'agit d'opérations nécessaires pour ajuster les prévisions avec la réalité comptable.

Les modifications notables

• Budget principal :

Fonctionnement : 12 M€ en dépenses et en recettes.

Suite à la réforme de la Taxe professionnelle, un nouveau panier fiscal a été mis en place en 2011. Il détermine le produit des ressources fiscales du territoire.

Ces ressources sont issues d'une fiscalité mixte : la fiscalité entreprise et la fiscalité des ménages.

Le produit de la fiscalité 2011 s'élève à 38 142 629 €.

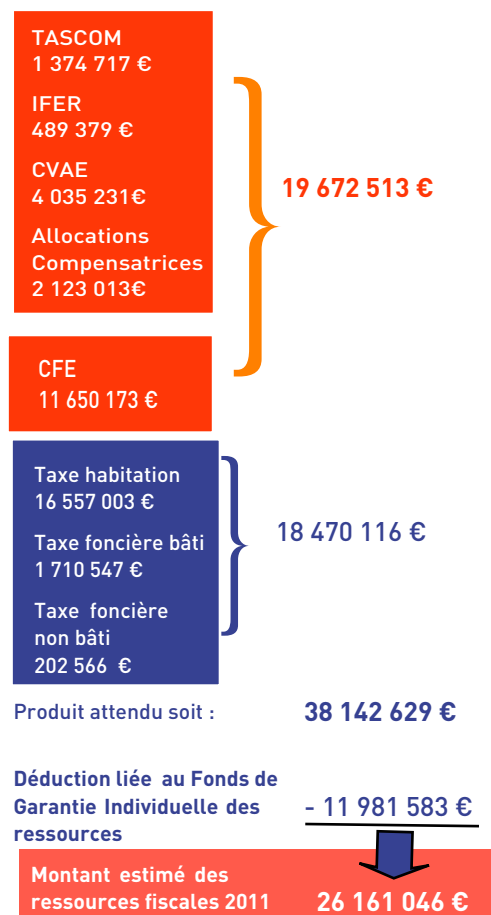
De ce montant doit être déduit le prélèvement effectué au profit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour un montant de près de 12 M€.

La décision modificative du Budget Principal mentionne le reversement des 12 M€ issus en partie de la fiscalité des ménages, vers le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Budget Annexe Aménagement des zones et Budget Annexe Transports

Le Grand Narbonne a souhaité acquérir le dépôt de bus, situé sur le Parc de la Coupe, le coût de la location du dépôt étant supérieur au coût de l'annuité de remboursement de l'emprunt. Initialement inscrite sur le budget Transport, l'acquisition du dépôt est modifiée pour être imputée au budget annexe des zones lequel refacturera le coût de l'annuité au Budget Transport.

Le nouveau panier fiscal, les chiffres pour Le Grand Narbonne



5. Politique sociale de l'Habitat

La Politique sociale de l'Habitat menée par les élus du Grand Narbonne vise, par des actions ciblées par le Programme Local de l'Habitat, à améliorer l'habitat à l'échelle du territoire.

Du renforcement de la production de logements locatifs sociaux, au soutien à la réhabilitation et à la rénovation de l'habitat ancien, Le Grand Narbonne se dote des outils et des partenariats nécessaires à une action globale. Car il s'agit bien de mener une politique raisonnée, activant tous les leviers disponibles, pour satisfaire tous les types de besoins des habitants en terme de logements.

Valoriser l'habitat existant et les quartiers anciens Un nouveau Programme d'Intérêt Général

Le Programme d'Intérêt Général lancé par Le Grand Narbonne de 2007 à 2010, a connu un véritable succès et a dépassé les objectifs quantitatifs prévisionnels. Un dispositif qui répond donc à un réel besoin d'amélioration de l'habitat.

Ce 1er programme a concerné 320 logements dont 171 de logements locatifs (soit 119 % de l'objectif) et 149 logements de propriétaires occupants (objectif prévisionnel était de 66 logements).

Aujourd'hui, Le Grand Narbonne souhaite lancer un nouveau programme en partenariat avec l'ANAH pour une durée de 3 ans.

En effet pour les élus du Grand Narbonne et conformément aux objectifs du PLH, l'amélioration des logements anciens et du parc inadapté (indigne, indécents, vacants, copropriétés dégradées...) et l'adaptation des logements aux personnes âgées ou handicapées sont une priorité.

L'Agence Nationale de l'Habitat a par ailleurs recentré ses actions pour la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

Objectif 2 « Harmoniser le développement des territoires et l'offre de logements »

Le Programme d'Intérêt Général 2012 - 2014, un programme ambitieux

Les objectifs du PIG visent :

- Produire une offre locative à loyer maîtrisé sur le territoire
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé (logements insalubres, immeubles menaçant péril ou présentant des risques de plomb)
- Favoriser l'autonomie de la personne par l'adaptation et l'accessibilité du logement
- Lutter contre la précarité énergétique
- Réduire de manière significative les risques face aux inondations dans les zones sensibles (PIG expérimental).

Près de 800 logements à rénover sur l'ensemble du territoire

Le périmètre de l'action du PIG concerne l'ensemble des communes membres du Grand Narbonne. Les chiffres prévisionnels :

- **464** : c'est l'objectif quantitatif prévisionnel du PIG qui concernera 200 propriétaires bailleurs et 264 propriétaires occupants.
- **160** logements entrent dans les objectifs du PIG expérimental mitigation. (* voir ci-après)
- **150 façades** pourront faire l'objet d'une aide financière dans le cadre de l'Action façade.

Le budget du PIG

Le montant global affecté au PIG par Le Grand Narbonne (en investissement et en fonctionnement) sur 3 ans est de : 1 546 000 €

Ce montant ne comprend pas la participation du Grand Narbonne pour les Actions façades et la Prime Eco-Habitat)

L'ANAH participera sur la durée du programme à hauteur de **2 681 184 €**. Elle finance également la mission de suivi animation à 35 % pour un montant maximum de 250 000 € par an.

Le Grand Narbonne a par ailleurs lancé un appel d'offre auprès d'un bureau d'étude pour assurer la mission de suivi de l'animation du Programme d'Intérêt Général.

NOUVEAUTÉ

Un Programme d'Intérêt Général expérimental pour lutter contre la vulnérabilité aux inondations

Particulièrement touché par les inondations de 1999 dans les basses plaines de l'Aude, les élus du Grand Narbonne ont souhaité la mise en place d'un PIG expérimental de lutte contre les inondations.

Ce dispositif est mis en place sur les communes ayant approuvé un plan de prévention du risque inondation.

Il s'applique sur 2 ans avec un objectif de 160

logements traités (100 propriétaires occupants et 60 propriétaires bailleurs). Les travaux concernés sont des mises aux normes des logements en vue de lutter efficacement contre les inondations. Ce PIG permet au Grand Narbonne de compléter ses dispositifs pour l'amélioration de l'habitat sur son territoire.

Opération façades, pour poursuivre la revalorisation des coeurs de villes et des villages

Suite à l'extension du territoire, les particuliers des communes qui disposent d'un périmètre façade pourront bénéficier des aides du Grand Narbonne. Ce nouveau périmètre sera défini lors d'un prochain conseil communautaire.

De nouveaux critères sont établis afin de renforcer les actions de revalorisation de nos villages :

- seuls les bâtiments construits avant 1960 présentant des qualités architecturales seront éligibles aux aides financières

- les aides sont plafonnées à 7 500 €.

Une action d'importance qui contribue à renforcer les atouts de notre territoire.



Soutenir la production de logements locatifs sociaux...

... Par des aides financières : 16 nouveaux logements locatifs sociaux pour des personnes atteintes de déficiences intellectuelles

L'association Narbonnaise pour le Soutien, l'Epanouissement et l'Insertion (ANSEI) située à Cuxac d'Aude a sollicité Le Grand Narbonne pour la réalisation de logements locatifs sociaux à destination de personnes intellectuellement déficientes.

Le projet a obtenu des financements de l'Etat et du Conseil Général de l'Aude.

Compte-tenu que la commune de Cuxac d'Aude est **soumise à la loi SRU et que le territoire manque de tels logements locatifs sociaux, Le Grand Narbonne apportera par une aide financière à hauteur de 100 000 €.**

... Par la Garantie d'emprunts : Montredon-des-Corbières : 8 nouveaux logements locatifs sociaux

Pour renforcer la production de logements locatifs sociaux, tout en veillant à une répartition équilibrée du territoire, Le Grand Narbonne accorde sa garantie d'emprunt aux bailleurs.

Dans ce cadre, la société Marcou Habitat a sollicité Le Grand Narbonne pour la garantie d'emprunt pour la construction de 8 nouveaux logements locatifs sociaux à Montredon-des-Corbières, Résidence Le Parc du Château.

Le montant de l'emprunt de Marcou est de 424 824,50 € garanti à 50 % par Le Grand Narbonne.

6. Eau & assainissement

Objectif 7 « Préserver la ressource en eau »

L'objectif 7 du Projet d'Agglomération Voir Grand « Préserver la ressource en eau », souligne la volonté des élus du Grand Narbonne de mener une politique durable et solidaire de la ressource.

Une politique qui s'oriente autour de trois axes :

- Économiser, préserver et sécuriser la ressource en eau
- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées
- Uniformiser le prix de l'eau .

Le Grand Narbonne assure la compétence de l'eau et de l'assainissement selon deux modes de gestion : une gestion directe en régie et une gestion par le biais de délégations de service public auprès de prestataires.

**Uniformiser le prix de l'eau :
Fixation des tarifs de l'eau potable et d'assainissement des communes en régie (périmètre historique)**

Les élus du Grand Narbonne ont souhaité tendre vers une harmonisation du prix de l'eau pour les communes gérées en régie et à terme sur l'ensemble du territoire.

Après une phase de mise en oeuvre de gros investissements, le processus d'harmonisation du prix s'enclenche. Cette harmonisation est mise en place progressivement sur une période de 3 à 4 ans selon les écarts de tarifs. Le prix cible a été déterminé à 3.20 € le m³ d'eau assaini et devrait être effectif au 1er janvier 2014.

Aujourd'hui, le prix moyen de l'eau sur le territoire est de 3.12 € HT. Le prix moyen de l'eau en France approche les 3.30 €HT.

Une surtaxe sur les communes gérées par délégations de service public est également proposée afin de permettre la réalisation des travaux programmés sur les réseaux de ces communes.

Les élus examineront les propositions de tarifs des communes historiques en régie et des surtaxes pour les communes en délégation de service public.

Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées : une nouvelle station d'épuration pour la commune de Cuxac d'Aude

Le Grand Narbonne poursuit sa politique de modernisation des infrastructures afin de répondre à l'évolution démographique des communes. Après la construction de 7 nouvelles stations d'épuration, un nouveau projet de construction est en cours pour la commune de Cuxac d'Aude.

L'emprise foncière du tracé de la future ligne TGV Montpellier-Perpignan, contraint Le Grand Narbonne à changer le lieu d'implantation de la future station d'épuration.

Ce sont donc quelque 3700 m² au lieu dit Prat de Rais qui seront nécessaires à la construction du nouvel équipement.

Le montant global de l'acquisition est de 18 406.5 €.

Économiser, préserver et sécuriser la ressource en eau : sécuriser les réseaux d'eau potable de la commune de Marcorignan.

Suite au Schéma directeur du réseau d'eau potable réalisé en 2010, il apparaît que le réseau de Marcorignan a un rendement faible à 55 %. Or, l'objectif du Grand Narbonne est d'atteindre un rendement à 75 %, et donc de diminuer les fuites estimées à 40 120 m³ par an.

Cette sécurisation du réseau nécessite d'importants travaux estimés à 457 020 €HT.

Afin de limiter l'impact financier sur le prix de l'eau, un phasage prévisionnel des travaux sur 3 ans est proposé :

- 2012 : 179 950 €HT
- 2013 : 131 450 €HT
- 2014 : 85 800 € HT

7. Équipements sportifs

Objectif 9 « Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs »

Espace de Liberté, de nouvelles prestations

L'Espace de Liberté est un établissement public à caractère industriel et commercial. Le conseil communautaire du 4 décembre 2009 a adopté le principe de la création d'une régie à seule autonomie financière pour gérer l'Espace de Liberté.

Pour 2012, afin de répondre aux attentes des usagers, l'Espace de Liberté souhaite proposer deux prestations :

• **Vente d'espaces publicitaires au bowling**

Les pistes du bowling offrent la possibilité de vente d'espace publicitaire sur les rateaux (espace en bout de piste).

Des tarifs de 500 € HT à 1200 €HT sont proposés pour l'exploitation de ces espaces.

• **Soirée « entreprises » au bowling**

L'Espace de Liberté souhaite proposer une prestation « clé en mains » aux entreprises du lundi au jeudi, hors vacances scolaires.

Il s'agit de proposer la mise à disposition de 8 pistes durant 2 h et d'une salle de réunion pour un montant de 399 €TTC.

L'animation d'un DJ est également possible pour un montant de 150 €.

Piscine communautaire de Fleury : fidéliser les usagers des cours d'aquagym

Comme chaque année, le Conseil communautaire examine les tarifs de la piscine de Fleury.

Pour 2012, l'équipement propose la création d'une carte de 30 cours d'aquagym afin de fidéliser ses usagers par la réduction du coût unitaire de la prestation.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Contact presse :

Service Communication du Grand Narbonne

Catherine Bécam - Marjorie Téna

Tél. 04 68 58 17 42

